



**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE**

SÉANCE DU VENDREDI 22 mai 2026

Commune de Labaroche

Monsieur FORMWALD souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

Membres présents : M. Fabien FORMWALD, Mme Nathalie SIMON, M. Vincent BANNWARTH, Mme Carine SARY, M. Sébastien LAMPS, Mme Déolinda BARTHELME, M. Eric RENAUD, Mme Lucie MILLION, M. Sébastien RAUSCHER, Mme Laure HIPPERT, Mme Nathalie PARENT, M. Sébastien EICH, Mme Julie LAMOOT, M. Gilles NEUSCH, M. Jean-Marc GUY et M. Jean-Luc THOMAS

Absents excusés :

M. Thomas HENRY qui a donné procuration à M. Eric RENAUD

M. Eli CLAUZADE qui a donné procuration à M. Fabien FORMWALD

Mme Victorine BALTHAZARD qui a donné procuration à M. Vincent BANNWARTH

Absents non excusés :

Président de séance : Monsieur le Maire, Fabien FORMWALD

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3) Délégation de la fonction d'état civil aux agents titulaires
- 4) Désignation du représentant communal auprès de la colmarienne des eaux
- 5) Commissions internes
- 6) Autorisation de signature du marché : Location de véhicule pour le service technique
- 7) Embauche : job d'été au service technique – été 2026
- 8) Communications
- 9) Divers

Point 1 - Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉSIGNE M. Jean-Luc THOMAS comme secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 10/04/2026 est adopté, à l'unanimité.

Arrivé de M. Sébastien RAUSCHER.

Point 3 – Délégation de la fonction d'état civil aux agents titulaires

Vu l'article R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil,

Vu le décret n°2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officier(ère)s de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité,

Vu le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil,

Le Maire précise que selon les dispositions de l'article R2122-10, il est possible de donner délégation à un agent fonctionnaire titulaire, des fonctions d'officier d'état civil prévues par la loi à l'exception de la célébration et de la signature des actes de mariages.

Les agents sont délégués pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil cités ci-dessus. Ils peuvent délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature de l'acte.

L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous le contrôle et la responsabilité du maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de délégation des fonctions d'officier d'état civil à un agent fonctionnaire titulaire,
- **AUTORISE** le Maire à signer les arrêtés correspondants.

Point 4 – Désignation du représentant communal auprès de la colmarienne des eaux

Le Conseil Municipal procède à la désignation de son représentant au sein des structures intercommunales ou extérieures.

Les résultats des votes sont les suivants :

COLMARIENNE DES EAUX

Titulaire : Jean-Luc THOMAS

Désigné à l'unanimité.

Mme LAMOOT, demande s'il est possible de visiter les installations des réservoirs d'eau. Au sein de la collectivité, il est possible d'organiser quelque chose, au niveau du SIENOC et de la Colmarienne des Eaux, une demande des représentants communaux sera faite.

M. THOMAS souligne la pertinence du propos et rappelle que cette demande de visite des installations a déjà été faite régulièrement lors du précédent mandat et n'a jamais eu lieu.

Point 5 – Commissions internes

Le Maire, est président de droit de toutes les commissions, dans le cadre de la nouvelle mandature, une discussion sur l'ouverture des commissions aux personnes extérieures est engagée.

Une possibilité d'intégrer 2 personnes extérieures est évoquée.

Les commissions et modalités de choix des membres extérieurs sont définies à l'unanimité, par le Conseil Municipal, comme suit et évoqué dans le document annexé, présenté à l'ensemble des conseillers :

COMMISSION DES FINANCES

Fabien FORMWALD, Nathalie PARENT, Déolinda BARTHELME, Carine SARY, Gilles NEUSCH et Jean-Luc THOMAS

COMMISSION DE L'URBANISME, DES TRAVAUX ET GESTION DES BATIMENTS

Fabien FORMWALD, Sébastien LAMPS, Eric RENAUD, Déolinda BARTHELME, Vincent BANNWARTH, Julie LAMOOT, Jean-Marc GUY et Jean-Luc THOMAS

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, DU PERISCOLAIRE ET CRECHE

Fabien FORMWALD, Carine SARY, Vincent BANNWARTH, Nathalie PARENT, Victorine BALHAZARD, Lucie MILLION, Déolinda BARTHELME, Eric RENAUD et Julie LAMOOT

COMMISSION FORÊT, ENVIRONNEMENT, CHASSE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Fabien FORMWALD, Nathalie SIMON, Déolinda BARTHELME, Jean-Marc GUY, Julie LAMOOT et Jean-Luc THOMAS

COMMISSION CONSULTATIVE DES SAPEURS-POMPIERS

Fabien FORMWALD, Lucie MILLION, Déolinda BARTHELME, Sébastien LAMPS, Sébastien EICH et Jean-Marc GUY

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Fabien FORMWALD, Maire, (membre de droit)

Vincent BANNWARTH, titulaire	Laure HIPPERT, suppléante
Sébastien LAMPS, titulaire	Jean-Marc GUY, suppléant
Julie LAMOOT, titulaire	Jean-Luc THOMAS, suppléant.

COMMISSION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Fabien FORMWALD, Carine SARY, Nathalie PARENT, Lucie MILLION, Déolinda BARTHELME, Victorine BALTHAZARD, Laure HIPPERT, Eric RENAUD, Claude MARCHAL et Angèle FISCHER

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, TOURISME, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS (BAROTCHE, SITE INTERNET)

Fabien FORMWALD, Vincent BANNWARTH, Eric RENAUD, Sébastien EICH, Sébastien RAUSCHER, Lucie MILLION, Déolinda BARTHELME, Victorine BALTHAZARD, Laure HIPPERT, Carine SARY et Jean-Luc THOMAS.

COMMISSION DES IMPÔTS

Une liste de 24 personnes susceptibles d'être nommées au sein de la commission communale des impôts sera proposée au directeur départemental des Finances Publiques. Ce dernier choisira 8 titulaires et 8 membres suppléants.

Point 6 – Autorisation de signature du marché : Location de véhicule pour le service technique

Le 4 mars 2026, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie afin d'examiner les offres concernant la location avec option d'achat d'un véhicule pour le service technique.

M. le Maire rapporte quelques éléments sur ce dossier qui a été lancé et approuvé par l'équipe précédente.

L'entreprise attributaire est :

LOTS UNIQUE	ENTREPRISES	MONTANT HT
Location avec option d'achat d'un véhicule pour le service technique	HANTSCH	3 709,59 € /mois sur 60 mois soit 222 575,40 €
	Option d'achat - pour le montant de 20 724,50 € HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce marché, sur la base du montant mentionné dans le tableau ci-dessus.

Point 7 – Embauche : job d'été au service technique – été 2026

Comme chaque année, il est envisagé d'engager des jeunes pour l'été afin de venir en aide aux agents du service technique (travaux d'entretien des espaces verts notamment).

Le Maire propose l'embauche de deux jeunes (au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C1, IB 367, IM 366) dans le cadre de CDD de 4 semaines chacun. Les candidatures avaient été validées par la mandature précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux deux recrutements dans les conditions susvisées.

Point 8 – Communications

M. le Maire évoque la signature des actes d'échange de terrains dans le secteur du Grand Hohnack déjà prévu lors de la dernière mandature.

Point 9 – Divers

M. Blanck évoque la commission de contrôle des listes électorales, la composition est la suivante pour Labaroche : trois conseillers appartenant à la liste majoritaire, un conseiller de chacune des autres listes soit cinq membres au total qui ne peuvent faire partie de la municipalité (Maire ou adjoint).

M. le Maire rapporte aux conseillers qu'une stagiaire sera présente pendant le mois de juin dans les services administratifs.

Il précise également qu'une commission finances, élargie à l'ensemble du conseil municipal, aura lieu le 28 août 2026, avant le conseil municipal du même jour afin de faire un point sur la situation budgétaire de la commune en 2026.

Une rencontre du conseil municipal avec tout le personnel communal est proposée le lundi 22 juin à 8h à la maison des associations.

M. BANNWARTH évoque la réunion d'échange avec les associations du 23/05.

La séance est levée à 20h15.

*Date prévisionnelle du prochain conseil : **Vendredi 5 juin à 19h00 à la Mairie***

LABAROCHE, le 27 mai 2026 TB/FF/

Le secrétaire de séance
Jean-Luc THOMAS

Le Maire
Fabien FORMWALD

